



ASNIÈRES-SUR-SAÔNE ▪
BÂGÉ-LA-VILLE ▪
BÂGÉ-LE-CHÂTEL ▪
DOMMARTIN ▪
FEILLENS ▪
MANZIAT ▪
REPLONGES ▪
SAINT-ANDRÉ-DE-BÂGÉ ▪
VÉSINES ▪

REUNION DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

LUNDI 14 DECEMBRE 2009 – 20H30 – BÂGÉ-LE-CHÂTEL

Accueil

Brigitte JANOTA souhaite la bienvenue aux conseillers communautaires à Bâgé-le-Châtel, espère une bonne réunion de travail et convie tous les membres au verre de l'amitié à l'issue de la séance.

Guy BILLOUDET remercie Brigitte JANOTA pour son accueil, excuse Michel VOISIN, Député-Maire de Replonges, et remercie Gilbert THOMAS, Conseiller Général et François SEBERT, notre nouveau Trésorier suite au départ de Gilles GENET.

Adoption du compte-rendu du Conseil du 12 octobre 2009

Jean-Pierre RETY interroge le Président sur l'absence de versement de Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) au profit des communes dans l'étude financière menée jusqu'en 2014 et présentée lors du dernier Conseil. Il ne souhaite pas qu'en approuvant ce compte-rendu, cela signifie d'approuver par la même occasion la disparition de la DSC.

Guy BILLOUDET affirme son attachement à la DSC. Toutefois, dans les hypothèses de simulations financières, volontairement prudentes, le produit de la taxe professionnelle n'évolue pas jusqu'en 2014. La DSC étant le reversement d'une partie du produit de taxe professionnelle supplémentaire d'une année sur l'autre, mathématiquement, sans augmentation de produit, la DSC est égale à zéro.

Le Président fait également remarquer que la DSC est votée chaque année par le Conseil Communautaire, tant sur son montant que son mode de répartition, lui-même ne représentant qu'une seule voix.

Le compte rendu du Conseil Communautaire du 12 octobre 2009 est adopté avec une voix contre.

Développement économique

▪ Suivi des projets :

ZA intercommunale de Feillens/Replonges :

Les achats de terrains qui pouvaient retarder le début des travaux sont réalisés. Comme prévu, le pont devrait être livré pour fin mars et les travaux de terrassements pourraient débuter en avril 2010.

Immobilier d'entreprise des Fermetures RION :

Le dossier de demande de subvention a été envoyé au Conseil Général de l'Ain, avant que le régime d'aide ne soit modifié. Le permis de construire a été déposé le 9 décembre dernier. L'équipe de maîtrise d'œuvre élabore désormais le dossier de consultation des entreprises.

Projet de l'union des coopératives agricoles :

Plusieurs réunions techniques se sont déroulées pour la définition du projet : implantation du bâtiment, circulations, spécificités techniques à intégrer. Une prochaine réunion est programmée lundi 21 décembre et permettra de fixer certains choix techniques du bâtiment.

ZA « Le Buchet » :

Le dossier loi sur l'eau est toujours en cours d'instruction. Des éléments complémentaires ont été demandés. La demande de subvention auprès du Conseil Général de l'Ain a été réalisée et permettra d'établir un plan de financement prévisionnel. L'accord de la Communauté de Communes du canton de Pont-de-Veyle sera nécessaire pour lancer véritablement l'opération.

ZA Charlemagne :

Le Syndicat d'Electricité de l'Ain a demandé à SAFEGE, son maître d'œuvre, de nous fournir le plan et le dimensionnement des fourreaux pour la desserte électrique de la ZA. Les travaux pourront donc reprendre en début d'année 2010, réseaux secs et bordures, avant de pouvoir commercialiser les lots.

▪ **Indemnité d'éviction au profit de l'exploitant de la ZA Charlemagne :**

A partir du relevé d'exploitation MSA de l'exploitant, Monsieur Christophe ROUX, un projet de convention a été rédigé et accepté. Comme pour la ZA intercommunale à Feillens, une indemnité d'éviction est proposée à 0,76 euros par mètre carré évincé. La surface évincée s'élève à 30 829 m², soit une indemnité d'éviction d'un montant de 23 430,04 euros.

Le Conseil accepte avec 2 abstentions.

Hydraulique

▪ **Compte-rendu de la commission « hydraulique » du 10 novembre 2009 :**

Jean-Paul BENAS dresse synthétiquement le compte-rendu de la dernière commission en rappelant que le programme d'entretien quinquennal a débuté en 2009 sur les communes d'Asnières-sur-Saône, Manziat et Vésines. Le programme d'entretien 2010 concerne plus particulièrement les communes de Bâgé-la-Ville, Feillens et Manziat, établi avec le bureau d'études grâce à un travail de terrain et en concertation avec les communes.

Toutefois, le Vice-président insiste sur le fait que cela n'empêche pas de répondre à des demandes particulières pour la réalisation de travaux ponctuels urgents sur d'autres communes.

Jean-Paul BENAS informe par ailleurs le Conseil de l'attribution des subventions demandées (FNADT et FEDER) pour le financement des travaux de plantations en bordure de la Loëze et du Virolet. Les travaux de renforcement d'un fossé d'eaux pluviales au Pré Duby à Manziat sont en cours et ceux de confortement de berges sur la Loëze à Bâgé-la-Ville sont imminents. Enfin, les discussions ont toujours en cours avec le propriétaire du moulin Colon à Manziat pour la réhabilitation du système de vannage et l'aménagement d'une zone de rétention.

Environnement - Finances

▪ **Compte-rendu de la Commission « Environnement – Finances » du 10 novembre 2009 :**

Environnement :

Jean-Paul BENAS souhaite donner quelques informations. Un système GPS est actuellement en phase de test gratuit dans le camion de ramassage des déchets ménagers. Un tel outil permet d'analyser le parcours actuel de collecte et, le cas échéant, d'optimiser le temps des tournées.

Au niveau d'Organom, un film de présentation du projet OVADE a été présenté lors de la commission. Le Vice-président tient à préciser que le groupe TIRU vient de gagner le marché de conception, construction et exploitation pour 5 ans de l'unité de valorisation des déchets ménagers par méthanisation OVADE. Cette double implication permet de s'entourer de garanties car TIRU aura un intérêt financier au bon fonctionnement d'OVADE.

Jean-Paul BENAS évoque également l'organisation d'une « Journée Environnement » au niveau de l'ensemble des communes de la Communauté de Communes, ainsi que la préparation de la prochaine édition du Journal du Tri.

Redevance incitative 2010 pour l'enlèvement des ordures ménagères :

Carmen GONOD et Jean-Paul BENAS présentent au Conseil les tableaux pour le calcul de la redevance 2010 (cf. compte-rendu commission « finances-environnement » du 7 décembre 2009). Après explications des différents calculs, simulation des coûts à financer et recettes à percevoir, les commissions « Environnement » et « Finances » proposent de ne pas augmenter les tarifs en 2010.

Guy BILLOUDET précise que l'équilibre financier permet cette année de ne pas augmenter la redevance en 2010, ce qui est une très bonne chose compte-tenu du contexte économique actuel.

Le Conseil accepte à l'unanimité les nouveaux tarifs proposés pour la redevance 2010, tels que figurant dans le tableau annexé.

Fonds de concours 2009 :

Carmen GONOD informe le Conseil que quatre demandes de fonds de concours sont parvenues au titre de l'année 2009 et remplissent les conditions d'attribution :

- ✓ en faveur des équipements sportifs et socioculturels : la création d'un terrain multisports sur la commune de Dommartin pour un fonds de concours de 17 400,00 €HT.
- ✓ en faveur des équipements sportifs et socioculturels : la rénovation du court de tennis n°2 et le réaménagement des abords sur la commune de Saint-André-de-Bâgé, par le biais du SIVOS, pour un fonds de concours de 8 000,00 €HT.
- ✓ en faveur des dépenses d'investissement 2008 de la commune d'Asnières-sur-Saône pour un fonds de concours de 1 823,93 €HT.
- ✓ en faveur des dépenses d'investissement 2008 de la commune de Vésines pour un fonds de concours de 11 094,80 €HT.

Le Conseil accepte à l'unanimité.

Dotation de solidarité communautaire 2009 :

La Vice-présidente expose au Conseil la proposition concernant le montant et la répartition de la Dotation de Solidarité Communautaire distribuée en 2009, à savoir :

- ✓ 50% en fonction de l'évolution des bases de taxe professionnelle ;
- ✓ 25% en fonction de l'importance de la population ;
- ✓ et 25% en fonction du potentiel fiscal par habitant.

Le montant distribué en 2009 correspond à 50% de la différence entre le produit de taxe professionnelle perçu en 2008 et celui perçu en 2007, soit 19 107,50 euros. Chaque commune se voit attribuer un montant de 1 524,00 euros et le solde est réparti selon les critères ci-dessus.

Conformément à ces éléments de calcul, la répartition par commune est la suivante :

✓ Asnières/Saône	:	1 548,20 euros
✓ Bâgé-la-Ville	:	2 351,00 euros
✓ Bâgé-le-Châtel	:	1 771,62 euros
✓ Dommartin	:	1 698,47 euros
✓ Feillens	:	3 626,38 euros
✓ Manziat	:	2 221,38 euros
✓ Replonges	:	2 726,33 euros
✓ Saint-André-de-Bâgé	:	1 605,61 euros
✓ Vésines	:	1 558,49 euros

Le Conseil accepte et approuve à l'unanimité le montant à distribuer et la répartition par commune.

Décisions modificatives :

Deux décisions modificatives sont soumises au vote. La première concerne le budget administratif pour l'annulation de titres de l'exercice 2008 pour un montant de 1 488,52 €, dépenses équilibrées en recettes par une augmentation du produit de la taxe professionnelle.

La deuxième concerne le budget action économique et plus spécifiquement les amortissements. Il est nécessaire d'augmenter les dépenses d'amortissement de 80,80 €, équilibrées par une diminution des crédits au compte 616 (primes d'assurances) pour un même montant.

Le Conseil accepte à l'unanimité.

Famille - Communication

▪ **Compte-rendu de la commission « Famille » du 26 novembre 2009 :**

Etude gérontologique :

Brigitte JANOTA rappelle que l'objet de cette réunion était la présentation des résultats de l'étude gérontologique, étude menée par le cabinet d'études EUREVAL.

Les objectifs de l'étude étaient :

- de dresser un état des lieux des services et dispositifs en place pour les plus de 60 ans sur le territoire,
- de définir les besoins des plus de 60 ans,
- et d'analyser l'opportunité de la création d'un accueil permanent Alzheimer et d'une maison de convalescence.

Le bureau d'études a établi un premier rapport dans lequel sont présentés les données contextuelles et les résultats de l'étude classés par thèmes. Suite à la réunion du 26 novembre durant laquelle les membres de la commission ont pu formuler leurs remarques et exprimer leurs idées, le cabinet est maintenant chargé d'élaborer des propositions d'actions en faveur des plus de 60 ans.

Le bureau d'études a également analysé l'opportunité des projets de la Communauté de Communes :

- ✓ le projet d'un accueil de jour autonome de 10 places à Replonges semble opportun et permettra de répondre à un réel besoin ;
- ✓ la création d'un accueil permanent Alzheimer dans un fonctionnement autonome est remise en question, le contexte actuel étant davantage favorable à la création d'une unité adaptée au sein de la maison de retraite plutôt qu'à la création d'une unité dans un fonctionnement autonome ;

- ✓ quant au projet de la maison de convalescence et des places de Soins de Suite et de Réadaptation (SSR), les difficultés liées au contexte départemental et régional sont très nombreuses et font que ce projet semble aujourd'hui difficile à mettre en place.

Projet des Maisons d'Assistants Maternels (MAM) :

Une visite de la Maison d'Assistants Maternels « Enfants et Compagnie » a été effectuée le vendredi 23 octobre à Tramayes. Une journée en Mayenne sera prévue un vendredi au mois de février afin de visiter d'autres regroupements, la Mayenne étant le département-pilote de ce dispositif et comptant aujourd'hui une vingtaine de MAM.

▪ **Informations et questions diverses :**

Le Président souhaite attirer la réflexion du Conseil Communautaire sur un élément en particulier, celui des maisons de santé pluridisciplinaires.

Parmi les résultats clés de l'étude gérontologique, le développement des maisons médicales a été identifié par les personnes âgées comme l'élément le plus important pour assurer leur « bien vieillir » dans la mesure où elles faciliteraient leur quotidien.

Une maison de ce type est en cours de construction sur la commune de Feillens et une information du Préfet lors d'une réunion l'a gêné en tant que Président de la CCPB : à priori, une seule maison médicale pourra être subventionnée par canton.

Dans la vision qu'il partage avec ses collègues membres du Bureau, l'aménagement cohérent et durable de notre territoire ne doit pas se limiter à une maison pour le canton et le Président ne souhaite pas que les initiatives d'autres communes, à court ou plus ou moins long terme, soient vouées à l'échec.

C'est pourquoi, il soumet à la réflexion du Conseil la prise de cette compétence par la CCPB. Une délibération n'est pas demandée, le temps étant laissé à chacun de mûrir la question.

▪ **Communication :**

Le nouveau site internet de la CCPB est maintenant en vitesse de croisière, avec depuis sa mise en ligne officielle une fréquence moyenne de 270 visiteurs par mois.

La commission, réunie le 20 octobre dernier, a choisi de se concentrer sur la rédaction du nouveau Pays de Bâgé, édition n°9, l'édition n°8 datant de novembre 2007. Les textes et photos pour chacune des actions de la CCPB seront présentés à la prochaine commission, fixée jeudi 17 décembre prochain à 20h30.

Par ailleurs, n'ayant plus d'exemplaires, il faut prévoir la réédition de la pochette cartonnée de la CCPB qui sert à la diffusion des informations. L'agence ADAKA, qui a réalisé notre site internet, doit nous faire une proposition et elle sera analysée lors de la commission.

Pour finir, le guide 2010 Culture, Sports et Loisirs, après mis à jour, sera édité en début d'année. Un courrier sera adressé aux communes pour qu'elles transmettent les informations qu'elles ont à leur disposition concernant notamment les nouvelles associations créées.

Bâtiments

Centre équestre :

Jean-Michel DIOCHON informe le Conseil de la réception des travaux qui s'est déroulée le jeudi 10 décembre dernier à 10h00. Une réserve particulière a été émise sur le lot VRD pour l'écoulement des eaux pluviales qui sera à revoir. Le Vice-président tient toutefois à souligner le sérieux des entreprises et les bonnes conditions de réalisation du chantier. Une remise des clés officielle et une visite du bâtiment seront organisées ultérieurement, mais les chevaux sont déjà dans les box.

Plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics :

Une première réunion s'est déroulée le 8 décembre dernier pour bien définir la méthodologie avec le bureau d'études retenu. La réunion de lancement se déroulera le 5 janvier 2010 à 18h30. Un courrier sera adressé à chaque membre de la commission intercommunale d'accessibilité, qui mentionnera les éléments à fournir au bureau d'études.

Chenil intercommunal :

Le règlement de fonctionnement est en cours d'élaboration et pourra être discuté prochainement.

Bâtiment de l'ancienne coopérative à Manziat :

Jean-Michel DIOCHON fait part au Conseil du devis de mise hors eau / hors d'air du bâtiment, qui s'élève à 17 341,64 €, non compris les descentes d'eaux pluviales à l'intérieur du bâtiment et précisant que les reprises de la toiture en fibrociment étaient réduites au strict minimum. Le Bureau, après étude du devis, est favorable à la déconstruction du bâtiment ; et le Vice-président passe la parole au Président.

Guy BILLOUDET rappelle que l'achat de ce bâtiment par la CCPB s'est fait uniquement par solidarité, notamment financière, au profit de la commune de Manziat. Aucune activité économique ne sera ramenée sur le site.

Pour clarifier la situation sur ce site et ce bâtiment, permettant de laisser toute latitude à la commune de Manziat dans ses réflexions, le Président propose au Conseil de délibérer sur ce principe de déconstruction. S'agissant d'une déconstruction, le coût n'est pas connu, puisqu'aux dépenses de démolition et désamiantage, viennent s'y soustraire les recettes relatives à la récupération des matériaux.

Carmen GONOD confirme que les bâtiments, propriété de la commune de Manziat, feront l'objet d'une déconstruction à partir de février 2010, et pour lesquels une consultation est en cours.

Le Président rajoute qu'il est économiquement avantageux que la CCPB fasse ses travaux dans le même temps.

Le Conseil accepte, avec une abstention.

Sports - Loisirs - Culture

Tennis couverts :

Carmen GONOD informe le Conseil que deux réunions ont été réalisées avec les Clubs de tennis. La première, le 20 novembre dernier, a permis aux Clubs de prendre connaissance du projet, notamment des plans, et de faire quelques premières remarques. Il a été demandé aux Clubs de se réunir afin qu'ils nous fassent part de leurs remarques et observations sur les plans et l'organisation de l'espace.

La deuxième réunion s'est déroulée le 8 décembre dernier afin de faire le bilan des remarques. Elles ont été très constructives et seront présentées lors de la prochaine Commission vendredi 18 décembre.

Cela permettra à l'équipe de maîtrise d'œuvre de poursuivre rapidement le projet ; l'objectif à tenir est de lancer la consultation des entreprises en février prochain pour un début des travaux en avril 2010.

Projets culturels :

La Vice-présidente indique que plusieurs projets culturels ont été lancés : la mise en réseau des bibliothèques municipales d'une part, l'organisation de représentations théâtrales et de concerts sur le territoire de la CCPB d'autre part. Une commission spécifique sera organisée en janvier pour étudier l'ensemble de ces projets.

Le Président tient d'ores-et-déjà à remercier Josiane FEYDEL, initiatrice du projet, pour le travail de qualité réalisé pour la mise en réseau des bibliothèques municipales.

Jeunesse

Soirée-débats : « Accompagner l'adolescent : mieux comprendre, réagir mieux » :

Daniel CLERE fait part au Conseil du bilan de la soirée-débats organisée sur le thème de l'adolescence. Une cinquantaine de personnes ont participé à cette intervention, ce qui est satisfaisant pour une première. L'écoute a été attentive et grâce aux questionnaires de satisfaction, une vingtaine d'avis nous sont parvenus, avec un retour très favorable et des pistes sur les thèmes à aborder lors de prochaines réunions : alcool, drogues, violences, jeux dangereux, conflits paternels, difficultés scolaires, etc.). D'autres interventions seront donc à programmer en 2010, en direction des parents mais aussi des jeunes.

Une réunion de la commission est programmée le 15 décembre prochain pour évoquer, entre autres, cette question.

Assainissement non collectif

▪ **Compte-rendu de la commission « assainissement non collectif » du 7 décembre 2009 :**

En l'absence de Dominique REPIQUET, Eric RENAUD présente au Conseil le tableau pour le calcul de la redevance 2010. Après explications des coûts à financer et recettes à percevoir, et sur proposition de la Commission, il est proposé au Conseil :

- ✓ pour le contrôle de conception et de réalisation du dispositif d'assainissement dans le cadre de nouvelles installations (permis de construire ou réhabilitation) :
 - redevance forfaitaire, par dossier instruit, de 125,00 euros TTC, facturable à l'issue de la réalisation des prestations.
- ✓ pour la vérification technique de la conception, de l'implantation et de la bonne exécution des ouvrages existants, ainsi que la vérification périodique de leur bon fonctionnement (tous les 4 ans environ) :
 - redevance annuelle, par foyer équipé d'un assainissement non collectif, de 49,60 euros TTC.

Le Conseil accepte à l'unanimité, ainsi que le budget afférent.

Informations et questions diverses

▪ **Convention de gestion et de location pour la salle de gymnastique avec la commune de Replonges :**

Le Président indique au Conseil que la convention comporte les principes de fonctionnement de la salle de gymnastique :

- mise à disposition gratuite au profit de la commune de Replonges ;
 - qui se charge du planning d'utilisation et de sa location ;
 - qui supporte l'ensemble des charges locatives, des frais de fonctionnement et des vérifications périodiques.
- La CCPB conserve quant à elle les charges incombant au propriétaire.

Le Conseil accepte à l'unanimité.

▪ **Participation de la commune de Replonges à la salle de gymnastique :**

Le décompte financier du coût de la salle de gymnastique, déduction faite de la subvention du CG01, laisse apparaître une participation de 160 843,01 € pour la commune de Replonges.

Pour mémoire, il s'agissait des dépenses au-delà du million d'euros TTC, hors subventions.

La participation prévisionnelle en mars 2008 s'élevait à 253 306,97 €.

Le Conseil accepte à l'unanimité.

▪ **Convention pour l'éclairage du carrefour giratoire de la RD 1079 :**

Le Président présente la convention définissant les modalités administratives ainsi que la répartition financière des charges d'investissement, d'entretien et de fonctionnement de l'éclairage public routier du carrefour giratoire aménagé sur la Route Départementale 1079.

La Communauté de Communes du Pays de Bâgé prendrait en charge l'entretien, la maintenance et les consommations de l'éclairage public routier du carrefour giratoire.

Le Conseil accepte à l'unanimité.

▪ **Concours du receveur : attribution d'indemnité :**

Le Président fait part au Conseil du courrier du Trésorier relatif à l'indemnité de conseil pour les deux mois de gestion de nos budgets. Avec un taux de 100%, l'indemnité est égale à 158,86 €.

Le Conseil accepte à l'unanimité.

▪ **Questions diverses de Monsieur Jean-Pierre RETY :**

Questions diverses de M. Jean-Pierre RETY pour le prochain Conseil Communautaire :

Lors de son assemblée du lundi 6 octobre 2008, à Asnières s/saône, le Conseil Communautaire adoptait la mise en place d'un régime indemnitaire pour l'ensemble du personnel, avec pour objectif "de conserver le personnel en place, et de récompenser le travail de qualité dont le personnel fait preuve".

1°/ 14 mois après sa mise en place, j'aimerais connaître la façon dont l'enveloppe de 5 621 ? a été répartie, et avec quel montant par agent.

2°/ D'autre part, ne pourrait-on pas envisager le versement de cette prime aux agents communaux qui, à longueur

d'année nettoient les PAV ou reçoivent dans les mairies, les doléances de nos concitoyens.

Retranscription de la réponse du Président, Guy BILLOUDET :

« Tout d'abord, je souhaite rappeler l'origine de la mise en place de ce régime indemnitaire. En octobre 2008, seul le service ordures ménagères disposait d'un régime indemnitaire, mis en place lors de la reprise en régie du service afin de maintenir leurs salaires perçus dans le privé.

Il est important je crois de clarifier peut être certaines idées reçues sur les salaires de la fonction publique. Chaque fonctionnaire est recruté dans un cadre d'emploi et sur un grade, auquel correspond une échelle de salaires.

Pour prendre quelques exemples de certains grades en début et fin de carrière :

- une auxiliaire de puériculture débute à 1078,61 € et termine à 1241,80€ ;

- un agent technique débute à 1 126,31 € et termine à 1289,50€ ;
- un adjoint administratif débute à 1 130,17€ et termine à 1407,77€ ;
- et un attaché débute à 1331,47€ et termine à 2510,32€.

Juste pour information, le SMIC mensuel est de 1 047,44€.

Le régime indemnitaire vient compléter cette rémunération de base, en fonction des responsabilités exercées et de la manière de servir des agents.

Un autre élément qui était venu argumenter cette décision était que sur 6 ans, un écart de 7,5 points s'était creusé entre l'évolution des salaires dans la fonction publique et l'évolution des prix.

Enfin, les charges de personnel sur l'ensemble des charges de fonctionnement représentaient un pourcentage nettement plus faible au sein de la CCPB (8,02%) qu'au niveau de la moyenne des CC de la Région (14,64%) ou encore plus de la moyenne nationale (18,93%).

La proposition qui a été retenue était effectivement une enveloppe budgétaire correspondant à 7,5% de la masse salariale brute (hors service OM bénéficiant déjà d'un régime indemnitaire), soit un montant de 5 621 €.

Sur cette enveloppe, 3 865,38 € ont été répartis, à partir d'arrêtés individuels par agent justifiant cette répartition. Elle se décompose de la sorte, en fonction notamment de l'emploi occupé, proratisé bien sûr en fonction du temps de travail :

Filière technique :

- Lucette BAS (administratif) : 44,88 €
- Yannick GOUJON : 216,41 €

Filière animation :

- Nadège AVELINO : 104,72 €
- Lucette BAS (PPE) : 58,34€
- Catherine BONNAND : 157,08€

Filière sanitaire et sociale :

- Emilie BERTHAUD : 219,38€
- Michèle BONNARD : 292,72€
- Marie-Christine BOUCHOUX : 238,60€
- Elodie PERRET : 103,28€
- Aurélie VOITURET : 155,44€

Filière administrative :

- Marie-Alice BALSA : 237,53€
- Alain CHARIER : 1005,62 €
- Karine DUBY : 251,41€
- Marielle GAMBUT : 277,16€
- Emmanuelle YOUINOUE : 502,81€

La deuxième question est la suivante :

« D'autre part, ne pourrait-on pas envisager le versement de cette prime aux agents communaux qui, à longueur d'année nettoient les PAV ou reçoivent dans les mairies, les doléances de nos concitoyens ».

Sur cette deuxième question, je trouve personnellement fortement regrettable de rentrer dans une logique d'opposition entre les services communaux et intercommunaux. Nous avons travaillé jusqu'à présent dans la complémentarité entre les services et non dans l'opposition.

Les services communaux et intercommunaux réalisent les tâches et missions que nous leur confions, nous, élus, et pour lesquels ils ont été embauchés. Je n'ai pas l'intention donc d'aller m'immiscer dans la gestion du personnel des communes.

Je trouve enfin choquant le, ou les sous-entendus, que l'on peut légitimement entrevoir à travers ces questions : les services intercommunaux ne réalisent pas correctement leur travail ? Sont-ils trop payés ? Y a-t-il des soupçons sur le mode de répartition du régime indemnitaire et donc sur mon intégrité ?

Même si je me dois de délivrer l'information que chaque conseiller est en droit de disposer, offrir ce déballage en Conseil Communautaire, qui figurera bien entendu au compte-rendu, me paraît peu glorieux.

J'espère quoi qu'il en soit avoir répondu aussi précisément que souhaité à tes questions Jean-Pierre ? ».

Jean-Pierre RETY indique qu'il n'en demandait pas tant ... Cela était aussi un moyen de revenir sur les dépôts sauvages au niveau des PAV et des frais occasionnés par les communes. Un agent aurait pu être embauché, comme cela a été le cas pour un chargé de missions.

Le Président souhaite que ces propos cessent en indiquant d'une part que les recrutements sont réalisés en fonction de réels besoins et non pas pour convenance personnelle du Président ; et d'autre part que les déchets non facturés aux communes (écoles, salles polyvalentes, etc.), supportés par la CCPB, couvriraient les dépenses engendrées par les communes.

Jean-Paul BENAS, relayé par plusieurs membres de la Commission « Environnement », relève que la question a déjà été évoquée et débattue à de multiples reprises et il réitère la réponse de la CCPB, qui, si elle a mal été entendue, consiste à prôner la pédagogie et la proximité.

Proximité d'une part, en faisant en sorte que les dérives soient verbalisées, ce qui relève du pouvoir de police du Maire. La pédagogie ensuite, elle passe bien sûr par les actions de communication, au niveau du Journal du Tri, mais aussi via les messages des agents municipaux et intercommunaux auprès des contribuables ; tout est important.

▪ **Terrains à Saint-André-de-Bâgé :**

Le Président rappelle au Conseil la teneur du dossier, déjà présenté lors d'une séance, et précise que les propriétaires sont vendeurs à un prix net de 110 000 €.

La superficie du terrain s'élève à 21 853 m², soit 5,03€ environ du m².

Le Conseil accepte à l'unanimité.

▪ **Etude des voies structurantes :**

Deux offres ont été réceptionnées, une de CITEC et l'autre d'ARCADIS. Il s'agit de deux bureaux d'études de Lyon. L'offre de CITEC est 5 680€ moins chère que celle d'ARCADIS, car moins de temps est consacré à l'étude en nombre de jours. ARCADIS est d'ailleurs moins cher en coût journée (560€ en moyenne). ARCADIS propose une offre à 26 650,00€. L'estimation était à 30000,00€. La valeur technique d'ARCADIS est supérieure, avec une bonne connaissance du terrain et des enjeux puisque c'est le même cabinet qui a réalisé l'étude du CG01.

La proposition est faite au Conseil de retenir ARCADIS, avec un délai de réalisation de l'étude est de 12 semaines.

Le Conseil accepte à l'unanimité.

▪ **Gardien de police intercommunal :**

30 candidatures ont été reçues et 7 entretiens se dérouleront entre jeudi 17 et vendredi 18 décembre prochain.

▪ **Renouvellement informatique et réaménagement des bureaux :**

Les embauches à venir, le renouvellement des postes informatiques obsolètes et la sécurisation des données du serveur, nécessitent de revoir à la fois l'organisation des bureaux et notre fonctionnement informatique.

Au niveau des bureaux, les deux bureaux d'accueil et de comptabilité seraient aménagés avec deux stations de travail. Au niveau informatique, le serveur serait « virtualisé » avec une sauvegarde des données à distance, 3 postes sont à créer et 2 à renouveler. Plusieurs téléphones sont à rajouter et l'autocommutateur à changer car insuffisant et non compatible avec les nouvelles versions de téléphones.

D'importantes évolutions donc qui ont un coût non négligeable. Les premières estimations pour l'ensemble de ces dépenses s'élèvent à environ 30 000 €HT. Une décision modificative est nécessaire pour prévoir ces dépenses.

Le Conseil accepte à l'unanimité.

Informations et questions diverses

▪ **Intervention de Bertrand VERNOUX :**

Bertrand VERNOUX souhaite faire part au Conseil que la salle de gymnastique donne entière satisfaction, ce qui a été confirmé et relayé lors de l'organisation de compétitions au niveau régional.

Intervention de Gilbert THOMAS

Le Conseiller Général informe le Conseil du soutien financier du CG01 pour le projet de Pôle Petite Enfance à Bâgé-la-Ville, qui a également été validé par la Caisse d'allocations familiales.

Le projet d'immobilier d'entreprises pour les fermetures RION a également été validé lors de la dernière Commission Permanente.

Gilbert THOMAS tient par ailleurs à saluer les performances de la CCPB en matière de tri des déchets ménagers, puisque nous sommes cités dans la presse à la tête du département en la matière.

Pour finir, le Conseiller Général apprécie la réflexion lancée autour des maisons de santé, et l'encourage fortement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée